

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Octobre 2003  
N°11

## *Rencontre entre les membres de la Knesset et du Conseil législatif palestinien à Genève après trois ans Etablissement d'un groupe de parlementaires israéliens et palestiniens*



Une délégation de la Knesset et une délégation du Conseil législatif palestinien (CLP) ont tenu leur première réunion depuis trois ans au nouveau Siège de l'UIP, à Genève le 17 juillet 2003.

La rencontre a eu lieu à l'invitation de l'UIP et du Groupe interparlementaire suisse, en collaboration avec le Manifeste-Mouvement pour une paix juste et durable au Moyen-Orient et avec le soutien des autorités genevoises. La réunion avait pour but de renouer le dialogue entre les deux parties, qui participent aux activités de l'UIP. A l'issue de la rencontre il a été décidé d'établir un groupe de travail entre Israéliens et Palestiniens élus, chargé d'entretenir l'esprit de coopération et de jeter, dans un proche avenir, les bases de coopération entre les deux parlements élus.

La rencontre s'est déroulée sous la présidence de M. Finn Martin Vallersnes, membre du Parlement norvégien et Président du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient (voir pages 4 à 7). □

## *L'UIP se félicite de l'annulation de la condamnation d'Amina Lawal*

L'Union interparlementaire (UIP) se félicite de la décision prise par la Cour d'appel islamique du Nigéria d'annuler la peine de mort prononcée contre Amina Lawal et de renoncer à toute poursuite contre elle. Mme Lawal avait été accusée d'adultère et condamnée à mort par lapidation par le tribunal islamique de Bakori, dans l'Etat du Katsina (Nigéria).

L'UIP avait déjà condamné la pratique de la lapidation dans un cas précédent, celui de Mme Safiya Hussein, et avait mobilisé ses Membres pour s'y opposer. Elle a fait de même pour le cas de Mme Lawal. L'organisation mondiale des parlements a toujours plaidé contre la peine de mort et affirmé sa conviction que femmes et hommes sont égaux devant la loi, dans le respect des droits de l'homme.

Tout en se réjouissant de la libération de Mme Lawal, l'UIP réitère sa conviction qu'il faut mettre fin à la pratique de la lapidation, et à la peine de mort en général, et condamne toute peine cruelle, inhumaine ou dégradante infligée aux femmes comme aux hommes. □

### Sommaire

Entretien avec M. Supachai Panitchpakdi .....	p. 2
Cancún : Questions au Président Vicente Fox .....	p. 3
Rencontre entre parlementaires israéliens et palestiniens .....	p. 4-5-6-7
Éliminer la discrimination contre les femmes .....	p. 8
Combattre le trafic des enfants .....	p. 9
Évolution parlementaire .....	p. 10-11
Lu dans la presse .....	p. 12

**P**réoccupés par le manque de progrès dans les négociations du cycle de Doha sur le commerce international, l'Union Interparlementaire et le Parlement européen ont tenu une session parlementaire spéciale à Cancún (Mexique) les 9 et 12 septembre, avec le soutien du Parlement mexicain, en tant qu'évènement parallèle à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Le Directeur général de l'OMC nous a accordé un entretien.

### Entretien avec le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi

*« Les parlementaires peuvent nous aider à parler avec leurs gouvernements respectifs de la manière dont les règles pourraient être renforcées pour les rendre aussi équitables que possible »*



Le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi

**Q : M. le Directeur général, la dimension parlementaire de l'OMC prend forme progressivement. Quel est à votre avis le rôle que les parlementaires devraient jouer en fin de compte vis-à-vis de l'OMC, aux plans national et international?**

**S.P. :** Les accords commerciaux internationaux doivent normalement être transformés en normes nationales et, même s'ils ne deviennent pas textes de loi, faire partie des règles et réglementations commerciales dans nos pays. Il est dans l'intérêt supérieur de tous les pays participants que les parlementaires aient une connaissance personnelle de l'évolution de nos négociations et qu'ils soient en mesure de les suivre. Ils comprennent ainsi mieux lorsque certains des résultats de ces négociations doivent prendre la forme de règlements nationaux. Lorsqu'on parle d'intérêt national, j'ai donc la conviction qu'il est dans l'intérêt supérieur d'un pays d'inclure des parlementaires parmi les personnes que le gouvernement doit consulter lorsqu'il tente de définir sa position à l'ouverture de négociations.

Sous l'angle international, il est aussi utile que les parlementaires de diverses régions du monde aient la possibilité, parallèlement au dialogue avec les gouvernements, de dialoguer avec d'autres parlementaires. Il est toujours important de pouvoir comprendre le cadre et les contraintes juridiques des pays et le fait que les positions de négociation doivent en tenir compte. D'où l'utilité de la présence de parlementaires dans les débats internationaux, non seulement pour aider à trouver un accord, mais aussi pour s'attaquer aux lacunes des règles internationales. Les parlementaires peuvent aussi nous aider à examiner avec leurs gouvernements respectifs la manière dont les règles pourraient être renforcées pour les rendre aussi équitables que possible.

**Q : Les électeurs disent souvent à leurs législateurs que l'OMC devrait être rendue plus transparente et plus comptable de son action, et prendre en considération les intérêts des citoyens. Comment y parvenir?**

**S.P. :** C'est l'une des observations toujours formulées au sujet de l'OMC. L'organisation compte un grand nombre de membres et toutes ses décisions doivent reposer sur le consensus. Il n'est donc pas toujours rationnel ni même possible d'associer tout le monde en même temps à la phase conduisant à une décision finale. Aussi, l'OMC a-t-elle l'habitude, lorsqu'elle se penche sur des domaines qui n'intéressent expressément qu'un petit nombre de pays, de les consulter en premier. Mais ce principe ne vise pas à exclure. En procédant de la sorte, quelques éléments du consensus peuvent être mis en place, de manière à parvenir à un accord à ce niveau, lequel pourra ensuite être porté à l'attention de tous les membres. C'est à ces derniers d'approuver la proposition pour qu'elle prenne effet, ou de la refuser. Alors, transparence ou manque de transparence? On a parfois tendance à accorder trop de poids à ce processus d'établissement du consensus fondé sur des réunions formelles ou informelles et à se tromper lourdement à son sujet : il vise simplement à parvenir à un consensus final. Cela dit, nous nous efforçons de parvenir à plus de transparence en organisant ce que nous appelons des réunions de chefs de délégation. En préparant Cancún, nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'éviter les réunions de petits groupes à l'exception de celles des chefs de délégation. Il semble qu'un groupe de pays ait encore à régler certains problèmes. Dans certains domaines, le Président peut désigner des facilitateurs qui, en rassemblant des informations, l'aideront à trouver une solution satisfaisante. Je dirai donc que nous sommes tous très soucieux de transparence au sein de l'Organisation. Je tiens aussi à souligner l'importance des réunions de chefs de délégation. En même temps, les réunions de petits groupes resteront nécessaires, mais nous veillerons à ce que nos procédures fassent qu'elles portent sur l'établissement des faits ou l'examen des moyens de parvenir à un consensus, étant bien entendu qu'il faut toujours faire rapport au comité dans son ensemble ou aux réunions des chefs de délégation avant de prendre une décision finale.

**Q : Quelle est votre opinion de la coopération entre l'OMC et l'UIP?**

**S.P. :** Je pense qu'elle a toujours été importante. Mes prédécesseurs comme moi-même avons tous été soucieux de trouver des moyens de renforcer nos relations avec l'UIP. J'ai actuellement pour principe que nous devrions participer à toutes les réunions de l'Union. En fait, j'ai recommandé à celle-ci d'inscrire systématiquement à son ordre du jour un point concernant le commerce international pour que les Membres de l'UIP puissent suivre ce qui se passe à Genève et obtenir des renseignements de première main sur nos activités. Des représentants de l'OMC ont participé à toutes les conférences de l'Union et, si j'en ai la possibilité, j'y participerai certainement moi aussi. Je suis très heureux de prendre part à la réunion parlementaire de Cancún. Etant donné que j'ai été parlementaire et ai assisté à bien des réunions de l'UIP, je sais combien son action est utile et suis favorable pour qu'un soutien total lui soit apporté. □

## A Cancún, les parlementaires se sont engagés à jouer un rôle dans les négociations sur le commerce

« Nous, parlementaires, réaffirmons notre volonté de promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté. Les négociations de Cancún devraient marquer un tournant décisif dans la mise en œuvre du Programme de Doha. Elles doivent proposer un cadre pour exécuter ce programme dans les délais prescrits et donner des résultats qui garantiront que les engagements et promesses souscrits à Doha seront respectés », ont déclaré les 320 parlementaires venus de 70 pays, dans une Déclaration adoptée à Cancún.

Les parlementaires étaient réunis à l'invitation de l'Union interparlementaire (UIP) et du Parlement européen, avec le soutien du Parlement mexicain, les 9 et 12 septembre 2003.

Le 12 septembre, la Déclaration a été officiellement remise au Président de la 5<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, M. Luis Derbez, Ministre des Affaires étrangères du Mexique.

À Cancún, le Président de la République du Mexique, M. Vicente Fox, a reçu le Président et le Secrétaire général de l'UIP. À l'issue de la rencontre, le Président Fox nous a fait part de son point de vue sur le rôle des parlementaires dans le domaine du commerce.



Photo UIP/L.Balrin

Le Président de l'UIP, le sénateur Sergio Pérez (au centre), et le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson (à gauche), ont été reçus par le Président du Mexique, M. Vicente Fox (à droite), à Cancún.

### Le Président mexicain Vicente Fox l'affirme :

« La présence des parlementaires apporte l'ingrédient politique qui permet de « blinder » des décisions qui sont parfois difficiles à prendre »

**Q : M. le Président, voyez-vous un rôle pour les parlements et les parlementaires dans le cadre des négociations sur le commerce national et international et par rapport à l'OMC ?**

**V.F. :** En effet, je vois un rôle pour les parlementaires non seulement dans le domaine du commerce et de l'OMC, mais dans tous les forums internationaux. La présence des parlementaires apporte l'ingrédient politique qui permet de « blinder » de nombreuses décisions, responsables, qui sont parfois difficiles à prendre. Ici à Cancún, nous avons vu comment la question du commerce avait besoin d'être clarifiée. Aujourd'hui, nombre de personnes identifient l'OMC à un « mauvais garçon », comme si l'OMC était un élément perturbateur ou qui est responsable de la pauvreté. Alors que c'est le contraire qui est vrai : l'OMC tente de créer un dialogue qui permette de prendre des décisions sérieuses pour le bien de tous et qui réduisent la pauvreté. C'est là que la participation des parlementaires est à mon point de vue stratégique et cruciale.

**Q : Les parlementaires seraient en somme le pont entre les citoyens, les ministres et l'autorité présidentielle ?**

**V.F. :** Exactement ! C'est cela la politique : la recherche d'accords, de consensus, et l'intégration de la vision des citoyens. Et les parlementaires sont le véhicule qu'il faut pour cela.

## Les parlementaires sont-ils vraiment conscients de leur pouvoir sur la scène économique ?

À Cancún, les négociations sur le commerce, organisées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont échoué. Si officiellement personne n'est à blâmer, officiellement ministres, commissaires et responsables de l'OMC se demandent quel sera l'élément qui leur permettra de convaincre citoyens récalcitrants et autres groupes de pression des bienfaits de la libéralisation du commerce et de l'urgence de parvenir à conclure le cycle de Doha dans les délais.

Force est de constater qu'aujourd'hui le fossé ne cesse de se creuser entre certains groupes de pression qui accusent l'OMC de tous les maux dont souffrent les populations du tiers monde et les ministres chargés de négocier un accord global au nom des pays membres de l'OMC. À l'heure de la mondialisation des technologies de l'information, il est un fait que l'information concernant l'OMC et l'état des négociations sur le commerce ne passe pas, ou passe mal. Les manifestations qui ont eu lieu à Cancún et le suicide d'un fermier coréen désespéré le prouvent.

La raison de cette incompréhension et les conséquences qui en découlent sont partagées. Mais si l'OMC n'existait pas, il faudrait sans doute l'inventer pour réglementer quelque peu la jungle du commerce. Car, comme d'aucuns le disent, l'OMC est le seul espace où tous les pays peuvent faire entendre leur voix, au même titre, et où les décisions sont prises par consensus. Et si les négociations échouent définitivement, le commerce international sera régi par des accords bilatéraux, où la loi du plus fort se chargera de faire plier les plus vulnérables.

Pour tenter d'aider les peuples à mieux comprendre le rôle de l'OMC, et leurs ministres respectifs à identifier les causes de la colère de ceux qui les ont élus, les parlementaires doivent agir. Or, sont-ils vraiment conscients de leur pouvoir sur la scène économique ? Oui, si l'on en juge par la présence des 320 élus de 70 pays venus à Cancún, dont nombreux étaient membres de leurs délégations nationales. Mais leur rôle dans les négociations commerciales multilatérales reste à définir. À eux de faire preuve de créativité et de démontrer à leurs gouvernements respectifs qu'ils sont devenus incontournables pour aider citoyens et négociateurs à trouver le compromis qui permettra à tous de bénéficier des bienfaits d'un commerce plus équitable. Le défi est à relever dès maintenant, avant la prochaine conférence ministérielle. □

L.B.

Le Chef de la délégation israélienne, Avraham Burg, ancien Président de la Knesset et membre du Parti travailliste israélien, et le Chef de la délégation palestinienne, Abdelkader Hamed « Farhès Kaddoura », membre du Conseil législatif palestinien et du Parti du Fatah, expliquent l'importance de cette réunion.

*Avraham Burg : « Offrir aux deux parties une alternative à la violence, voilà notre mission »*



Photo UIP/H.Sagardo

La délégation israélienne était composée (de gauche à droite) de MM. R. Chayne, A. Burg, A. Vilan et M. Whebee.

*Abdelkader Hamed Farhès Kaddoura :*  
*« Il est bon de dialoguer directement car nous avons essayé une autre forme de dialogue sur le terrain, la pire, le dialogue des armes »*

**Q : Comment définiriez-vous l'importance de cette réunion ?**

**A.H.F.K. :** S'asseoir avec les Israéliens et tenter de dialoguer directement est une bonne chose. Nous avons fait l'expérience du pire, le recours aux armes, chaque partie accusant l'autre. Les Palestiniens en ont souffert, les Israéliens aussi. A propos de dialogue, les Israéliens doivent comprendre qu'aucun Etat dans l'histoire du monde ne peut détruire un peuple qui veut la liberté. Nous comprenons bien que l'Etat d'Israël a le droit de vivre dans la sécurité à côté de notre Etat. Dans cet espace, nous pouvons arriver à un accord de paix final. Il s'agit de savoir quand les Israéliens comprendront qu'occupation et sécurité ne peuvent coexister, contrairement à ce qu'ils pensent, malheureusement. L'Etat israélien a commis une grosse erreur stratégique avec les colons. Il sait qu'en vertu du droit international et des décisions de l'ONU, la Rive occidentale, Gaza et Jérusalem-Est sont des territoires occupés. Il construit des colonies, et maintenant il nous demande de comprendre ses problèmes intérieurs et de modifier les frontières pour parvenir à l'accord de paix final. Pour ce qui est de la réunion, l'UIP doit à mon sens jouer un rôle beaucoup plus important. Elle doit nous le dire, et le dire aux Israéliens, lorsque nous nous trompons car nous pensons toujours que nous avons raison sur tous les points, et c'est aussi ce que pensent les Israéliens. Voilà la difficulté du dialogue et des négociations. Pendant ces réunions, nous devons nous attaquer à une question importante et en discuter tous les détails pour parvenir à des conclusions de sorte que, de retour

**Q : M. Burg, concrètement, comment allez-vous travailler avec les membres du CLP ?**

**A.B. :** J'espère bien que cette réunion de Genève aboutira à un groupe de travail. L'expérience m'a appris que lorsque vous siégez dans le même groupe, le processus gomme les différences. Je représente la partie A et il représente la partie B et nous travaillons ensemble à la réalisation du même objectif. Assis ensemble dans la même pièce, j'espère que nous oublierons tout ce qui nous a opposés précédemment et que nous oeuvrerons de concert à un avenir meilleur. Les parlements représentent le peuple, démocratiquement et publiquement. Offrir aux deux parties une alternative à la violence, voilà notre mission.

**Q : Allez-vous aussi tenter de convaincre vos dirigeants et vos gouvernements ?**

**A.B. :** Je ne pense pas qu'on puisse persuader les gouvernements en leur disant : « voilà ce que nous pensons, alors voilà ce que vous dites », mais si le public voit qu'il y a vraiment une autre solution, il dira au gouvernement ce qu'il doit faire. Mon rôle est de mobiliser le public et le public mobilisera le gouvernement.

dans nos pays respectifs, nous puissions faire ce que nous avons accepté de faire, ici, ensemble. J'ai fait partie de délégations palestiniennes et nous avons rencontré des centaines d'Israéliens. Depuis 10 ans, nous parlons de paix, nous disons que nous voulons la paix, que nous aimons la paix mais sur place la situation est tout autre. Nous ne sommes pas seulement membres de nos parlements, nous sommes aussi membres de partis qui jouent un grand rôle au sein de nos deux peuples.

**Q : Voulez-vous dire que vous souhaitez l'adoption de propositions ou de décisions plus concrètes dans le cadre des réunions que vous tenez à l'UIP avec vos homologues israéliens ?**

**A.H.F.K. :** Oui. Lors d'une autre réunion, nous devons tenter de répondre à la question suivante: Quelle paix voulons-nous,

*Suite en page 5*



Photo UIP/J.Mort

(De gauche à droite) MM. Anders B. Johnsson, Avraham Burg et Farhès Khaddoura examinant la Déclaration.

nous les Palestiniens ? Et les Israéliens doivent nous dire quelle paix ils veulent. Pour essayer de nous comprendre. Peut-être veulent-ils une paix avec des colonies ou une paix sans le retrait de leurs soldats de la Rive occidentale ? Nous devons savoir ce qu'ils veulent. Ils doivent savoir ce que les Palestiniens veulent. Alors nous comprendrons les difficultés. Nous pouvons dire : nous acceptons ces dix questions et il y en a trois ou quatre encore que nous devons continuer à examiner. Ce n'est pas une négociation. Les négociations seront menées par les négociateurs, les gouvernements. Mais peut-être que dans un an ou deux, M. Avraham Burg sera le Premier Ministre d'Israël et M. Jawad Tibi sera Ministre dans un autre gouvernement palestinien. Dans ce cas, ils tireront des conclusions qui

guideront leur politique au gouvernement. Quand je rentrerai chez moi, je serai parvenu à des conclusions sur tel ou tel point concret et répondrai aux questions que la presse me posera. Peut-être que dix Palestiniens m'écouteront, et que trois d'entre eux seulement seront d'accord avec moi. Et peut-être que deux mois plus tard, ils seront sept à m'approuver. Voilà comment l'opinion publique se fait.

**Q : Etes-vous prêt à dire aux Palestiniens que le moment est venu de tenter de travailler avec vos homologues de la Knesset ?**

**A.H.F.K :** Si nous attendons le bon moment, nous risquons d'attendre encore 50 ans ! C'est le moment de nous parler.

## Ils ont dit :

**M. Majalli Whebee (Membre de la Knesset, Parti du Likoud)**

*« J'ai aidé les deux parties à rapprocher leurs points de vue et je continuerai à le faire »*

C'est si facile. Si les deux parties sont sérieuses et se rencontrent de nouveau avec en tête une liste de priorités, nous arriverons à mettre en œuvre le processus de paix par la négociation et sans recours à la violence. Nous pouvons y parvenir. Les Palestiniens ont commis une grosse erreur : depuis octobre 2000, ils pensent qu'en recourant à la violence et au terrorisme, ils peuvent obtenir plus que ce qu'ils ont obtenu pendant le processus de paix, avant de tout perdre. Trois ans plus tard, ils savent très bien que s'ils veulent aller de l'avant et ne pas repartir de nouveau de la case zéro, c'est uniquement à la table des négociations qu'ils doivent agir.

**Q : Vous êtes membre du Likoud. Etes-vous prêt à collaborer avec vos homologues du Conseil législatif palestinien et pensez-vous qu'il y a une bonne dynamique ?**

**M.W. :** Je vais vous dire quelque chose. Je n'ai jamais cessé de parler aux palestiniens relevant de l'Autorité, qu'ils exercent ou non des fonctions officielles et je continuerai à le faire. Comme vous le savez j'étais le plus proche assistant du Premier Ministre, chargé des relations avec le monde arabe, et j'ai aidé les deux parties à expliquer leurs points de vue et les divergences qui les séparaient et je ne cesserai de le faire. Si nous revenons vraiment à la table de négociations, nous pourrions continuer à dialoguer. Mais souvenez-vous que la terreur et la violence ne mèneront à rien.

**M. Jawad Tibi (Conseil législatif palestinien, Parti du Fatah)**

*« Cette réunion est exceptionnelle puisque nous ne sommes pas autorisés à nous réunir dans nos propres pays »*

Cette réunion est exceptionnelle puisque nous ne sommes pas autorisés à nous réunir dans nos propres pays et que je n'ai même pas le droit de rencontrer mes collègues du Conseil législatif palestinien. J'ai vu mes collègues du CLP ici, car je ne peux pas me rendre dans la Bande de Gaza en Cisjordanie ! Je n'y suis pas autorisé pour des raisons de sécurité. En réalité, j'ignore de quelles raisons de sécurité il s'agit. Cette réunion exceptionnelle nous donne la possibilité d'échanger nos idées avec les représentants de la Knesset, de leur dire que nous voulons qu'ils agissent pour la paix. Nous avons également écouté ce qu'ils nous demandent : agir pour la paix. Comme d'habitude, les deux parties ont commencé par s'accuser mutuellement d'avoir fait des erreurs. Les Palestiniens et les Israéliens, ce n'est pas surprenant, ne peuvent s'éloigner beaucoup les uns des autres. Nous pouvons nous réunir ici et nous espérons pouvoir nous réunir là-bas aussi mais pour cela les Israéliens doivent cesser de s'en prendre aux villes palestiniennes et aux civils palestiniens et d'humilier le peuple palestinien. Ils doivent aussi cesser de démolir, des maisons, de tuer des enfants et des civils et d'empêcher les gens de circuler dans des villes et entre elles. Nous avons présenté ces idées aux Israéliens pendant la réunion et cela devrait contribuer à établir la confiance entre Israéliens et Palestiniens.



Photo UPH/Séjoudo

La délégation du Conseil législatif palestinien était composée de (de gauche à droite), MM. A. Elhabbash, A. Hamed Farhès Kaddoura et K.H. Tibi.

**Reshef Chayne (Knesset, Parti Shinouï)**

*« Nous devons nous réunir pour débattre d'une coopération plus judicieuse entre nos parlements »*

Je pense que nous devons nous réunir pour débattre d'une coopération plus judicieuse entre nos parlements. Honnêtement, je ne sais pas encore exactement quelle forme elle pourrait prendre. Je pense aussi que nous aurons beaucoup de discussions informelles en dehors de l'ordre du jour officiel. Cette réunion a été très utile.

**Avshalom Vilan (Knesset - Parti Meretz)**

*« Si nous essayons, nous y arriverons ! »*

Nous devons continuer à nous réunir et à trouver des formules de coopération entre eux et nous ! Aujourd'hui, il y a eu une percée car, au bout de trois ans, ils ont décidé, pour la première fois, de poursuivre le processus en essayant d'établir une formule permettant le maintien de relations régulières entre les deux parlements en période de paix. Si nous essayons, nous y arriverons !

**Ibrahim Elhabbash (Conseil législatif palestinien - Indépendant)**

*« Je constate un changement dans la mentalité des dirigeants israéliens »*

Ce genre de réunion est utile car aujourd'hui, pour la première fois, je constate un changement dans la mentalité des dirigeants israéliens. Je suis heureux que cette réunion ait lieu. J'espère qu'elle sera productive pour les deux peuples et que nous en organiserons d'autres. Nos deux peuples se comprendront mieux si la partie israélienne prend des mesures concernant les territoires, car alors notre peuple aura le sentiment que les choses changent vraiment. Nous souffrons depuis soixante ans. C'est assez. Ils tiennent tout et ils ne croient qu'au pouvoir. C'est injuste pour eux comme pour nous. Quand ils prendront des mesures justes sur la question du territoire de notre peuple, nos réunions pourront reprendre. Si l'on agit vraiment sur les principes, je pourrai dire que nous avons réussi.

### *Entretien avec M. Finn Martin Vallersnes, Président du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient*

*« Chaque fois que l'on s'entend sur une petite chose,  
on ajoute une pierre au mur de la confiance »*

**Q. : Quel est votre bilan de la réunion entre parlementaires israéliens et palestiniens organisée par l'UIP et le Manifeste-Mouvement pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, avec le soutien des autorités genevoises ?**

**F.M.V. :** La situation et le conflit restent graves et complexes. Mes attentes étaient donc modestes avant notre réunion de juillet. Cependant, ma principale observation à l'issue de la réunion est que les deux délégations ont fait preuve d'une ouverture d'esprit positive, d'un désir d'aller de l'avant dans un climat constructif. Nous avons donc pu adopter par consensus la déclaration menant à la création du groupe de travail, et nous y donnerons suite cet automne. J'apprécie beaucoup les efforts considérables de tous les membres des deux délégations. L'UIP et moi-même ferons bien sûr de notre mieux, pour répondre à ce que les deux parties attendent de nous en tant qu'organisateur et facilitateur.

**Q. : Qu'attendez-vous des parlementaires israéliens et palestiniens ?**

**F.M.V. :** J'attends d'eux qu'ils relèvent le défi en renforçant encore les bases qui ont été établies en juillet. L'expérience nous a montré que tout progrès du processus de paix génère souvent des réactions négatives et violentes de la part des extrémistes qui s'opposent à la paix comme résultat final. J'attends des deux délégations qu'elles poursuivent leurs efforts, même si les circonstances environnantes deviennent difficiles. Je ne m'attends pas à ce qu'elles commencent par essayer de trouver des solutions aux problèmes les plus importants et les plus difficiles. Je recommande plutôt une approche progressive. Chaque fois que l'on s'entend sur une petite chose, on ajoute une pierre au mur de la confiance. Cela nous permettra d'aborder petit à petit des problèmes plus complexes.

**Q. : Comment évaluez-vous le rôle de la diplomatie parlementaire au Moyen-Orient ?**

**F.M.V. :** Je suis naturellement influencé par la culture politique de mon propre pays et de mon parlement. Pour moi, les



(De gauche à droite) M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, M. Finn Martin Vallersnes (Norvège), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, et M. Takis Hadjigeorgiou (Chypre), Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

parlementaires remplissent deux fonctions importantes : a) en tant que parlementaires, leur rôle est de superviser l'action et la politique de leur gouvernement. Cela est vrai pour les membres de l'opposition et pour ceux qui appartiennent à la partie du gouvernement. Les parlements ont beaucoup de fonctions, mais ils se doivent d'être aussi un forum de contrôle de la qualité des actions du gouvernement. b) les parlementaires représentent le peuple, car ils sont élus par lui. En l'occurrence, cela leur donne une double mission : la majorité des Palestiniens et des Israéliens sont pour une solution pacifique, ils veulent être en sécurité dans leur vie quotidienne, ils veulent cette vie normale et de bonne qualité que nous souhaitons tous, pour nous-mêmes et pour nos familles. Si les parlementaires représentent vraiment leurs électeurs, ils devraient oeuvrer à cette fin. D'un autre côté, les parlementaires élus peuvent avoir beaucoup d'influence sur la formation de l'opinion publique. Ils ont donc pour mission spéciale d'expliquer à la population qu'un cadre politique est nécessaire pour évoluer globalement vers la paix, au moyen d'un processus caractérisé par de nombreux éléments interdépendants. Comme le redressement économique, l'aide humanitaire et la stabilité militaire et politique. Je suis convaincu que le processus n'avancera durablement que si tous les intéressés progressent simultanément et dans la même direction, notamment les gouvernements, les parlements, les organisations de la société civile, et surtout les gens ordinaires. C'est là que, les parlementaires ont un rôle crucial à jouer.

*« Nous essayons de faire avancer le dossier du Moyen-Orient »*

**Q : Comment évaluez-vous le travail du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ?**

**P.S. :** Ce comité est très important parce que nous faisons le lien entre les parlementaires du monde entier et les parlementaires israéliens et palestiniens. Nous essayons de faire avancer les dossiers afin d'atteindre les buts de l'UIP. L'organisation mondiale des parlements joue pleinement son rôle en aidant les deux parties à se rapprocher et à dialoguer, d'autant plus que l'Etat palestinien doit être créé et que la feuille de route doit être étudiée. Le plus important est que nous sommes une organisation tierce qui contribue à faire avancer les choses en toute sécurité. Les élections en Palestine doivent pouvoir avoir lieu et être sûres.

**Mme Pensak Chagsuchinda, députée thaïlandaise, est l'une des deux femmes membres du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.**

*« Que vont faire les Israéliens et les Palestiniens en rentrant chez eux ? »*

Mon pays, Chypre, connaît une situation analogue car nous avons notre propre problème avec l'autre communauté de l'île, je sais donc que ces réunions sont très utiles. L'important, ce n'est pas ce qu'on fait ici, c'est ce qu'on fait après la réunion, une fois rentré chez soi. Que vont faire les Israéliens et les Palestiniens en rentrant chez eux? C'est là toute la question! Si les Israéliens se rendent à leurs stations de radio et de télévision et essaient de persuader leur peuple qu'ils ont tort, cela signifiera que la délégation a fait un bon travail ici, et si les Palestiniens font de même avec leurs médias, cela sera bon signe aussi. La difficulté aujourd'hui est que les politiciens des pays qui sont confrontés à ce type de problèmes sont obligés de devenir des «traîtres» à leur propre peuple pour l'aider.

**M. Takis Hadjigeorgiou, député chypriote, membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.**

*« Le rôle du Comité Moyen-Orient est irremplaçable »*

**Mme Maryse Bergé-Lavigne, sénatrice française, est la seconde femme membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Entretien**

**Q : Quel est votre sentiment après la réunion entre membres de la Knesset et du Conseil Législatif Palestinien, organisée conjointement par l'UIP et le Manifeste - Mouvement pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, avec le soutien des autorités genevoises ?**

**M.B.-L. :** La réunion de Genève s'est fort bien passée. Les deux délégations étaient présentes et représentatives des différentes sensibilités des deux Parlements. Le dialogue a bien fonctionné; toutes les questions ont été abordées, même les plus graves. Une partie importante de la discussion a porté sur le rôle des Parlements Israélien et Palestinien dans la marche vers la Paix. Certes les Parlementaires ne sont pas directement impliqués dans les négociations, affaire des exécutifs. Cependant, Israéliens et Palestiniens sont élus par leurs peuples et à ce titre ils sont comptables des espoirs de paix de leurs concitoyens (sondage à l'appui). Ainsi, les uns et les autres ont fait preuve d'une volonté de progresser, de bâtir quelque chose d'utile pour la Paix. Un texte commun a été adopté qui prévoit la constitution d'un groupe de travail et l'organisation de réunions communes régulières pour préparer la Paix. J'ai donc trouvé cette réunion extrêmement constructive et encourageante pour l'avenir.

**Q : Quelle est votre évaluation du rôle du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ?**

**M. B.-L. :** Le présent actuel, les mauvaises nouvelles qui nous viennent du Moyen-Orient démontrent s'il en était besoin, l'importance d'entretenir un lieu de dialogue. Quand tout va mal, que la crise est à son paroxysme, l'existence d'une structure où l'on peut encore se parler est extrêmement précieuse. En cela le rôle du Comité Moyen-orient est irremplaçable.

**M. Alain Bittar est l'un des trois Co-Présidents du Manifeste-Mouvement pour une paix juste et durable au Moyen-Orient, basé à Genève.**

*« Le Manifeste pense qu'il a la possibilité d'amener un plus à ces réunions inter-parlementaires »*

**Q : Quel était l'objectif du Manifeste en co-organisant avec l'UIP la réunion entre membres de la Knesset et du Conseil législatif palestinien ?**

**A.B. :** Lorsque la proposition a été faite par les parlementaires suisses de créer un travail au niveau des parlementaires, par exemple par le biais d'une visite de parlementaires suisses sur le terrain, le Manifeste s'est senti tout de suite interpellé et a estimé qu'il y avait un travail important qui pouvait se faire au sein de la société civile et auprès de représentants élus des deux peuples. Nous nous sommes empressés d'aller de l'avant avec l'UIP, les autorités genevoises et les parlementaires suisses membres de l'UIP. Cette rencontre a pu avoir lieu dans les meilleures conditions.

**Q : Comment voyez-vous la suite de cet événement !**

**A.B. :** Le Manifeste s'est réuni après la rencontre entre parlementaires israéliens et palestiniens. Il a réaffirmé sa totale disponibilité à faire le lien avec les autorités genevoises et à continuer à participer à la préparation et à la prochaine rencontre de ce groupe de travail israélo-palestiniens. Le Manifeste pense aussi qu'il a la possibilité d'amener un plus à ces réunions interparlementaires si, en parallèle, il arrivait à organiser d'autres manifestations qui seraient liées à des rapprochements au sein de la société civile israélienne et de la société civile palestinienne.

# Présentation à l'ONU du guide parlementaire concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

**A** l'occasion de la vingtième session du Comité des Nations Unies chargé du suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui s'est tenue à New York, la Division de l'ONU pour la promotion de la femme et l'UIP ont organisé, le 14 juillet 2003, un panel pour présenter le Guide parlementaire UIP/Nations Unies sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif. Plus de 90 personnes étaient présentes.

Les participants, notamment les sénatrices Lydia Madero (Mexique), Joan Fraser (Canada), et Mme Françoise Gaspard (ex-parlementaire et représentante de la France au Comité) ont souligné le rôle des parlements et de leurs membres dans la mise en œuvre de la Convention et dans le mécanisme d'établissement des rapports.

Le Guide a été accueilli avec satisfaction par les membres du Comité, des autres instances des Nations Unies et des ONG présentes. Les participants ont souligné la nécessité de veiller à ce que le Guide soit traduit dans le plus grand nombre de langues possible et diffusé largement. Le Guide a été perçu comme un instrument utile pour permettre aux parlements de mieux veiller au respect des droits de la femme. Les participants ont aussi souligné la nécessité d'assurer un suivi adéquat, la prochaine étape étant d'utiliser cet instrument! □



Parmi les participants qui ont pris la parole figuraient (de gauche à droite) la sénatrice J. Fraser (Canada) ; Mme F. Gaspard (ex-députée, France) ; Mme K. Jabre (UIP) et la sénatrice L. Madero (Mexique).

Photo UIP/A. Motter

## Utilisation du Guide

*Certains parlements se sont assurés que :*

- chacun de leurs membres a reçu un exemplaire du Guide;
- le Guide a été soumis aux commissions ou à la (les) commission(s) parlementaire(s) concernée(s)
- un lancement public du Guide a été organisé en présence de représentants des autorités gouvernementales compétentes et des divers secteurs de la société civile concernés par la question
- un débat parlementaire a eu lieu sur le sujet.

## Soutien aux candidates rwandaises

**A**près des années de transition, le Rwanda a organisé ses élections à l'Assemblée nationale et au Sénat en septembre 2003. Une participation égale des hommes et des femmes, comme électeurs et comme candidats, était essentielle pour assurer la légitimité du nouveau Parlement et du processus démocratique.

Pour faire face à ce défi, l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement, avec l'Assemblée nationale de transition du Rwanda et le Forum des femmes rwandaises parlementaires (FFRP), ont organisé un séminaire sur le thème « Les Rwandaises et la campagne électorale » à Kigali (Rwanda) les 30 et 31 juillet 2003.

Organisé à la veille de l'ouverture des campagnes pour les élections présidentielles et législatives, le séminaire venait au bon moment dans le processus électoral rwandais. Quatre-

*Suite page 9*

## Un séminaire pour les parlementaires

L'UIP et la Division pour la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU ont organisé le 4 octobre 2004 un séminaire de formation pour les parlementaires dont le pays a présenté un rapport qui vient d'être examiné ou sera examiné par le Comité des Nations Unies chargé du suivi de la Convention sur toutes les formes d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ce séminaire a permis d'identifier des moyens de renforcer le rôle des parlements, et dans le processus d'établissement des rapports, notamment aux stades de la préparation et de la présentation, et dans le suivi des observations finales que le Comité adresse à l'Etat concerné.



vingt femmes occupant des postes de responsabilité et venues d'horizons différents ont examiné diverses questions : les femmes et la Constitution, le financement des campagnes électorales, les relations avec la presse et les électeurs... Elles ont bénéficié du concours d'experts nationaux et internationaux venus de France, du Kenya et d'Afrique du Sud.

Le séminaire a montré que les Rwandaises possédaient les qualités requises pour occuper des fonctions dirigeantes, pour assurer une représentation équilibrée au Parlement et pour faire comprendre les vues des différents groupes qu'elles représentent. Les élections au Rwanda sont le test de la stabilité et de l'efficacité des institutions et de l'égalité des hommes et des femmes, qui est garantie par la Constitution.

La Constitution rwandaise a déjà fait l'objet d'un séminaire organisé par l'UIP en 2001 dans le but de donner aux Rwandais une occasion unique d'étudier les moyens concrets de garantir que la Loi fondamentale du pays tiendrait compte des

préoccupations des deux sexes. Aujourd'hui, cette Constitution est l'un des modèles du genre. Il faut espérer que ce premier succès conduira à l'entrée d'un grand nombre de femmes dans le nouveau Parlement rwandais. □



Panel UIP/ONU sur la CEDAW à New York.

Photo UIP/A-Metter

## « Les parlementaires se mobilisent contre le trafic des enfants »

Suite à une initiative du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, des élus, hommes et femmes, ont abordé le problème du trafic des enfants à Santiago du Chili, lors d'un panel organisé conjointement par l'UIP, l'UNICEF, l'Organisation internationale du travail (OIT), et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce panel était dirigé par la Présidente de la Chambre des députés du Chili, Mme Isabel Allende.

On estime à 1,2 million le nombre de filles et de garçons soumis chaque année au trafic national et international des personnes. Leur destin ? La prostitution, la mendicité et d'autres formes de travail, et notamment l'extraction minière, l'agriculture et les travaux domestiques. Ces enfants sont victimes de violations multiples de leurs droits de l'homme, dont le droit à l'éducation, le droit à la santé et leur droit à la protection contre la maltraitance et l'exploitation.

Les participants au panel ont rappelé la position stratégique qu'occupent les parlements dans la lutte contre le trafic d'enfants et d'adolescents au niveaux national, régional et international. Les pays connaissant des niveaux différents d'avancement dans la sensibilisation, la législation, la prévention et la coopération interrégionale en matière de trafic d'enfants et d'adolescents, il est primordial que les parlements s'engagent davantage pour aider à la solution de ce problème grave, avec le soutien des organisations internationales concernées.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'assurer la coopération de tous les secteurs concernés qui doivent intervenir aussi bien dans les domaines de la prévention et de l'élimination de cette pratique, au niveau national, régional et international. Les efforts déployés par les instances publiques et privées dans le cadre d'une multiplicité de stratégies (juridique, législative, sensibilisation sociale, assistance aux victimes et coopération entre les pays) doivent viser les pays d'origine, de transit et de destination, où ces pratiques sont constatées. Le panel a clos ses débats par la présentation d'une série de recommandations concrètes faites aux Parlements. Le texte détaillé se trouve sur le site Internet de l'Union interparlementaire [www.ipu.org](http://www.ipu.org). □



Photo El Mercurio (Chili)

# Évolution constitutionnelle et parlementaire

## AFGHANISTAN

Le 26 juillet 2003, le Président de l'Administration de transition a ordonné la création d'une commission mixte Afghanistan-Nations Unies chargée de coordonner et de superviser les élections législatives prévues pour octobre 2004. Cette commission mixte se compose de dix membres, dont cinq membres de la Commission électorale afghane intérimaire, qui comprend le chef de l'unité électorale de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Les cinq membres restants seront nommés par la Commission mixte, sur la recommandation de l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Lakhdar Brahimi.

## AUSTRALIE

Le Règlement intérieur du Sénat a été modifié les 13 et 14 mai 2003 sur la recommandation de la Commission du règlement du Sénat. En vertu du premier amendement, la séance du mardi est allongée afin que les parlementaires aient davantage de temps, notamment pour examiner les questions qui concernent le gouvernement. Le deuxième amendement concerne les sénatrices qui allaitent. Avant l'adoption de cet amendement, seuls un sénateur, un administrateur de service dans la salle ou un fonctionnaire du Sénat étaient autorisés à pénétrer dans la partie de la salle réservée aux sénateurs pendant que le Sénat siégeait. Une sénatrice allaitant peut désormais y amener son bébé. Un autre amendement prévoit que le délai fixé pour le dépôt des projets de loi ne s'applique pas à ceux qui reviennent au Sénat pour la seconde fois, et un autre encore a trait aux restrictions touchant les réunions des commissions pendant les séances du Sénat, lesquelles ne s'appliquent pas après que le Président a proposé la levée de la séance. Le Sénat a également approuvé la recommandation de la Commission tendant à ce que le discours sur la loi de finances ne lui soit pas lu.

Le 6 février 2003, la Chambre des représentants a décidé de modifier les dispositions du Règlement intérieur qui concernent ses séances. A compter du 10 février 2003, la Chambre siégera le lundi à midi trente, le mardi à 14 heures, et le mercredi et le jeudi à 9 heures. Les travaux de la Chambre seront ajournés entre la fin de la dernière séance de la seconde semaine de la session jusqu'à midi trente le troisième lundi suivant la clôture, à moins que le Président ne fixe un autre jour ou une autre heure et n'en informe chaque parlementaire par écrit. Du fait de ce changement, les règles relatives au quorum et à l'examen des questions nouvelles ont également été modifiées. Lors des séances du lundi et du mardi, si un parlementaire appelle l'attention du Président sur le quorum entre 18 h.30 et 20 heures, le Président annonce qu'il comptera les membres présents à 20 heures, si le membre concerné le souhaite; en outre, aucune question nouvelle ne peut être examinée après 21 h.30, à moins que la Chambre n'en décide autrement.

## BARBADE

L'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée a été modifié de façon à fixer à dix minutes le temps imparti à un membre qui souhaite présenter une motion de suspension de séance pour examiner une question précise et urgente d'intérêt public. Il n'existait pas de limite auparavant.

## BELGIQUE

Entre le 20 février et le 13 mars 2003, trois modifications ont été apportées au Règlement de la Chambre des représentants. La première crée une commission spéciale chargée du contrôle

du commerce des armes. La seconde modification apporte des corrections techniques, visant soit à adapter le Règlement aux récentes modifications de la loi électorale (voir *Le Monde des Parlements* N°9), soit à rectifier certaines erreurs ou à lever d'éventuels malentendus quant à l'interprétation; elle a introduit également le principe selon lequel le Règlement de la Chambre des représentants est publié au *Moniteur belge*. La dernière modification a comme objectif de susciter une action législative plus dynamique à partir des rapports de la commission des Pétitions sur les recommandations du Collège des médiateurs fédéraux et sur les pétitions qu'elle a examinées; elle inscrit également le principe de la nomination, au sein de chaque commission permanente, d'un 'europromoteur'. Le Règlement de la Chambre a en outre fait l'objet d'une harmonisation complète, au terme de laquelle l'assemblée dispose d'un texte moderne et bien structuré, totalement actualisé et doté d'une numérotation continue.

Le 17 juillet 2003, les articles 21 et 86 du Règlement du Sénat ont été modifiés, en vue de faire passer le nombre des membres des commissions de quinze à dix-sept.

En matière de droit électoral, la réforme adoptée en décembre 2002 a été publiée au *Moniteur belge* en janvier 2003. Elle a fait l'objet de plusieurs recours déposés devant la Cour d'arbitrage. Le 26 février 2003, la Cour a suspendu plusieurs dispositions de la réforme, avec comme conséquence que pour certaines circonscriptions électorales, les élections législatives du 18 mai 2003 se sont déroulées sur la base des dispositions applicables avant la réforme. Le 26 mai 2003, la Cour d'arbitrage a annulé une grande partie de la réforme, notamment la possibilité de se présenter simultanément pour la Chambre et le Sénat. Compte tenu de ce que l'arrêt a été prononcé après les élections législatives, la Cour a toutefois décidé de maintenir les effets de certaines des dispositions annulées, comme la loi l'y autorise. Une loi du 11 mars 2003 met en œuvre, pour les élections du Parlement européen, les principes applicables aux élections législatives et décrits dans la livraison précédente (voir *Le Monde des Parlements* - avril 2003).

## CANADA

Le 19 juin 2003, une loi visant à modifier la loi électorale et la loi sur l'impôt sur le revenu (financement politique) a reçu la sanction royale. Ce projet de loi constitue la réforme la plus importante aux lois du Canada concernant le financement des élections et des campagnes électorales au Canada, depuis la loi sur les dépenses électorales de 1974 établissant un régime de financement des élections fédérales au Canada. La nouvelle loi comporte plusieurs éléments ou thèmes généraux :

- L'interdiction (avec des exceptions mineures) pour les sociétés et les syndicats de faire des dons à des fins politiques;
- La limitation du montant des contributions individuelles;
- L'inscription des associations d'électeurs, qui doivent faire rapport;
- L'élargissement du règlement aux campagnes d'investiture et à celles des candidats à la direction d'un parti qui, jusqu'ici, ne relevaient pas de *la loi électorale du Canada* et
- L'augmentation du financement public du système politique, en particulier au niveau des partis.

La Chambre des Communes a adopté une nouvelle procédure pour les affaires émanant des députés en vigueur à partir du 17 mars 2003. Cette procédure consiste essentiellement à donner la possibilité à tous les membres de faire voter par la Chambre

un projet de loi ou une motion émanant d'un député au moins une fois au cours d'une législature. Une liste de tous les membres concernés sera établie au début de chaque législature et un ordre de priorité de 30 points sera établi sur cette base de temps à autre. Tous ces points seront débattus pendant un maximum de deux heures, puis soumis à un vote. Tous les votes par appel nominal se feront à la séance du mercredi suivant. Le Sous-comité des affaires émanant des députés déterminera, selon des critères précis et limités, si certains points de l'ordre de priorité ne doivent pas faire l'objet d'un vote. Toute décision de ce type peut être contestée auprès du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre ou, en dernier recours, à la Chambre des Communes, qui procède alors à un scrutin secret. Les nouvelles règles ont été adoptées provisoirement, pour le reste de la législature en cours ou jusqu'au 17 mars 2004, et seront examinées par le Comité permanent de la procédure et des affaires.

## FRANCE

Le 30 juillet 2003, une loi modifiant le mandat des sénateurs a été adoptée. La nouvelle loi porte le mandat sénatorial de neuf à six ans, tandis que la moitié du Sénat sera renouvelée tous les trois ans à compter des élections partielles de 2010. A dater de ces mêmes élections, le nombre de sénateurs représentant les citoyens français vivant à l'étranger sera ramené de douze à six. La loi ramène également l'âge minimum d'éligibilité des sénateurs de 35 à 30 ans, et porte leur nombre total de 321 à 346.

## HONGRIE

Le 3 mars 2003, l'Assemblée nationale a adopté un amendement à la loi sur les procédures électorales. Ce changement, qui prolonge l'heure d'ouverture des bureaux de vote jusqu'à vingt et une heures, a été apporté lors du référendum sur l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne, le 12 avril 2003. Avant cet amendement, on ne pouvait voter que jusqu'à dix-neuf heures.

## ITALIE

Le 18 juin 2003, la Chambre des députés a adopté un projet de loi accordant l'immunité aux cinq plus hauts responsables de l'Etat : le Président de la République, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des députés, le Premier Ministre et le Président de la Cour constitutionnelle. Le projet de loi avait été approuvé auparavant par le Sénat le 4 juin 2003. Le pouvoir judiciaire a toutefois fait observer que cette loi violait le principe de l'égalité devant la loi.

## JAPON

Le 9 avril et le 16 juin 2003, des amendements partiels aux règlements de la Chambre des conseillers sont entrés en vigueur. Le premier amendement partiel modifiait la compétence des Commissions permanentes. Certaines dispositions ont été amendées pour que la Commission de l'économie et de l'industrie puisse continuer à traiter des questions relevant de la Commission des pratiques commerciales équitables, bien qu'elle soit désormais une agence dépendant du Gouvernement et non plus un bureau extra-ministériel relevant du Ministère de la gestion, des affaires intérieures, des postes et des télécommunications. Le second amendement concerne les cannes dans les salles de réunion de la Chambre ou de la Commission. Auparavant, tout parlementaire ou toute personne souhaitant entrer dans la salle avec une canne devait avoir l'autorisation du Président. Une notification d'intention suffira désormais.

## RWANDA

Le 7 juillet 2003, une loi organique relative aux élections présidentielles et législatives a été promulguée. Cette loi organique

renseigne, en ce qui concerne les membres du Parlement, entre autres sur la présentation des candidatures, l'élection des membres de la Chambre des Députés et du Sénat, la campagne électorale, l'organisation des opérations électorales, etc. Comme le prévoit la nouvelle Constitution, promulguée le 4 juin 2003, l'Assemblée nationale de transition a été dissoute le 22 août 2003 en prévision des élections législatives prévues du 29 septembre au 2 octobre 2003.

## TUNISIE

Le 13 mai 2003 a été promulguée la Loi Constitutionnelle n° 34 - 2003 portant dispositions dérogatoires à l'alinéa 3 de l'article 40. Cette loi se présente en un article unique qui dispose «A défaut de remplir la condition de présentation du candidat prévue au troisième alinéa de l'article 40 de la Constitution, chaque parti politique peut, à titre exceptionnel, présenter pour les élections présidentielles de l'année 2004 la candidature d'un des membres de son instance exécutive supérieure, à condition que l'intéressé soit en exercice de cette responsabilité le jour du dépôt de sa demande de candidature depuis au moins cinq années consécutives et que le parti ait à la Chambre des Députés un député ou plus lui appartenant. L'appartenance du député à un parti est celle considérée au moment de la présentation de sa candidature aux élections législatives». L'article 40 de la Constitution énonce les conditions requises pour être candidat à la Présidence de la République et notamment l'obligation de bénéficier du parrainage de 30 élus (députés ou maires). Etant donné que l'opposition dispose de 33 députés, elle est en mesure de présenter un candidat en vertu de l'article 40 de la Constitution. Avec la nouvelle Loi, les cinq partis de l'opposition pourront donc présenter un candidat chacun.

D'autre part, le 8 août 2003, une Loi Organique a été approuvée modifiant et complétant le Code Electoral. La réforme institue un système de révision permanente des listes électorales de manière à assurer l'inscription permanente des électeurs et prévoit que la présidence de la commission de révision soit confiée à un juge. Elle prévoit également l'octroi de larges délais pour la distribution des cartes électorales et l'extension de la période accordée à la commission habilitée à statuer sur les requêtes des électeurs. La loi introduit un assouplissement aux conditions relatives à l'accreditation des observateurs et réduit le nombre de bureaux de vote afin de permettre aux partis la couverture des bureaux par leurs observateurs. D'autre part, le texte interdit expressément le vote par procuration et stipule que les urnes doivent nécessairement être ouvertes devant les observateurs avant le dépouillement.

## ZAMBIE

L'Assemblée nationale a modifié son système de Commissions. Désormais, les Commissions travaillent dans le même sens que les Ministères du gouvernement pour améliorer l'élaboration et le contrôle des politiques, les séances des Commissions étant ouvertes à la participation du public. Après examen en première lecture, les projets de loi peuvent être transmis à la Commission de département, à la Commission restreinte ou à la Commission spéciale compétente, pour examen approfondi. La Commission en question est tenue d'inviter le public à faire des contributions et de demander aux départements du Gouvernement le plus directement concernés d'établir un rapport. Une fois conclu l'examen du projet de loi par la Commission pertinente, celle-ci détermine quelles modifications, le cas échéant, elle souhaite recommander et fait rapport au Parlement. Ce rapport est publié à l'intention des députés et du public, puis soumis au débat. Les députés peuvent également apporter des modifications au projet avant son examen en troisième lecture. Avant la réforme, les projets de loi étaient adoptés en première, puis en deuxième lecture, avant d'être soumis à la Commission.

### **L'UIP veut aider les Iraquiens à élaborer une constitution**

L'Union interparlementaire a décidé de mettre son expérience au service des Iraquiens qui veulent se doter d'une constitution, a indiqué le Secrétaire général de l'UIP, Anders Johnsson. L'UIP se propose d'aider les Iraquiens à rassembler une « convention constitutionnelle » largement représentative, dont certaines des réunions pourraient se tenir en Europe avec l'assistance des parlementaires de l'UIP. Dans un premier temps, a expliqué M. Johnsson, l'UIP a décidé « d'organiser une première réunion préparatoire à Genève », si possible dès novembre. Cette proposition a été faite au nom du groupe français à l'UIP par son président, le sénateur (UMP) des Français de l'étranger Robert Denis Del Picchia. Elle a été adoptée par le Conseil directeur (organe exécutif de l'UIP), à l'issue de la 109<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union qui s'est tenue à Genève. L'UIP va travailler avec d'autres organisations internationales et les bailleurs de fonds de l'Irak pour financer cette initiative, a précisé M. Johnsson.

**Agence France Presse (AFP) – 3 octobre 2003**

### **Rencontre entre députés israéliens et palestiniens en faveur de la paix**

Des législateurs des parlements israélien et palestinien se sont rencontrés en tête à tête pour la première fois depuis plus de trois ans et ont déclaré que le dialogue sur le processus de paix qu'ils avaient tenu était encourageant, en dépit de tensions évidentes. «La leçon à tirer est claire : autant que faire se peut, il faut préférer le dialogue à l'affrontement», a déclaré M. Avraham Burg, ancien Président de la Knesset. «Nous espérons qu'il s'agira là d'une première amorce de négociations entre les parlements israélien et palestinien», a ajouté M. Jawad Tibi, membre du Conseil législatif palestinien. Les délégations se sont réunies au siège de l'Union interparlementaire, organisation qui rassemble les législateurs du monde entier. Dans une déclaration, les deux parties ont affirmé qu'elles acceptaient de poursuivre leurs pourparlers dans l'espoir de «mettre au point l'infrastructure» nécessaire à l'avènement de la paix dans la région. Les deux interlocuteurs envisagent de se rencontrer à nouveau.

**Associated Press (AP) - 17 juillet 2003**

### **Royaume-Uni/UIP**

L'Union interparlementaire (UIP) a offert au Gouvernement du Royaume-Uni sa collaboration en vue de la reconstruction des institutions démocratiques en Iraq. Le Président de l'UIP, le sénateur chilien Sergio Páez, s'est entretenu à Londres avec le ministre britannique des Affaires étrangères, Jack Straw, avec le Président de la Chambre des Communes, Michael Martin, et avec un groupe de parlementaires. Páez a expliqué que le ministre britannique des Affaires étrangères a reçu « avec enthousiasme » l'offre de l'UIP, à laquelle participe les représentants de 145 parlements nationaux. « Notre intention est d'offrir nos services pour mener à bien cette tâche si importante qu'est le rétablissement et la reconstruction des institutions démocratiques en Iraq » a déclaré à EFE le Président de l'UIP

**Agence de presse espagnole EFE – 21 mai 2003**

### **Des parlementaires du monde entier réclament un rôle clé pour l'ONU en Iraq**

Des législateurs venus de 115 pays ont convenu à l'unanimité, lors d'une réunion au Chili, que les Nations Unies doivent assumer un rôle clé dans l'après-guerre en Iraq. Une résolution approuvée par l'Union interparlementaire, basée à Genève (UIP), qui a tenu sa conférence annuelle à Santiago, appelle à la fin de la guerre en Iraq et à un éventuel retrait de toutes les troupes américaines et britanniques. L'Iraq et les Etats-Unis n'ont pas participé à cette conférence. Les parlementaires ont également déclaré que l'effort de reconstruction ne devrait pas seulement être financé par la richesse pétrolière de l'Iraq.

**Reuters – 11 avril 2003**

### **Contacts :**

Union interparlementaire  
La Maison des Parlements  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex-  
Genève - Suisse  
Tél : +41.22.919.41.50/16  
Fax : +41.22.919.41.60  
Courrier électronique :  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

**Bureau de  
l'Observateur  
permanent de  
l'Union  
interparlementaire  
auprès de l'ONU**  
Room 3102,  
220 East 42nd Street  
New York, N.Y. 10017  
États Unis d'Amérique  
Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements,  
revue trimestrielle, est une  
publication officielle de  
l'Union interparlementaire

**Rédactrice :**  
Luisa Ballin

**Avec la collaboration  
de :**

Nathalie Chiovetta  
Martin Chungong  
Sue Fewings  
Rogier Huizenga  
Kareen Jabre  
James Jennings  
Alessandro Motter  
David Neal  
Suzanna Ortiz  
Rosario Pardo  
Ingeborg Schwarz  
Marie-Hélène Soulier  
Valeria Sistik  
Serguei Tchelnokov  
Alain Valtat

**Site web :**  
[Serguei Tchelnokov](http://www.ipu.org)

Imprimé par Sadag SA – France  
© UIP